



CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR

Procès-verbal n° 5 de la séance
du Conseil communal du 24 septembre 2012

Madame la Présidente salue l'assemblée et ouvre l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques. Madame le Syndic demande que le point 4 fasse explicitement mention au fait qu'il s'agit d'un préavis d'intention. Elle fait ensuite procéder au point 1, soit à l'assermentation de Madame Anne Cardinaux.

Point 1. Assermentation de Madame Anne Cardinaux

Madame la Présidente fait part de la lettre de démission de Monsieur Gilles Cherbuin en date du 7 septembre 2012.

Elle invite Madame Anne Cardinaux, première suppléante, à s'avancer afin de prêter serment. Après lecture du serment, Madame Cardinaux lève la main droite et promet.

Madame la Présidente excuse Monsieur Philippe Benoit et passe la parole au Secrétaire pour l'appel selon le point 2 de l'ordre du jour.

32 Conseillers présents, 2 absents dont 1 excusé.

M. Valentin Dutoit ayant quitté la commune, assiste à la séance sans droit de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du Conseil communal, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Point 3 de l'ordre du jour : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal du 11 juin 2012.

Madame la Présidente rappelle que la lecture du procès-verbal est faite uniquement si l'assemblée le demande.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Jérôme Bujard relève que la date de dépôt de la motion Rey ne peut être en 2012. Après vérifications, cette motion date de 2009.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres remarques concernant le dernier PV du Conseil Communal. Il n'y a plus de questions, Madame la Présidente clôt le point et remercie également le Secrétaire.

Point 4 : Préavis municipal n° 05/2012 (Préavis d'intention)

Projet de fusion des Communes de Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthéréaz, St-Barthélemy et Villars-le-Terroir.

Ce préavis a été soumis lors de notre précédent conseil lors duquel nous ne nous sommes pas prononcés faute d'un rapport de la commission ad-hoc. Cette dernière demandant à être renforcée, le bureau a désigné 2 membres supplémentaires et formé une commission de 5 membres.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Blaise Lambercy, rapporteur de la commission pour donner lecture du rapport.

Madame la Présidente remercie la Commission des Finances et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion sur cet objet.

Monsieur David Henrioux demande confirmation que la somme de 140'000 CHF prévue pour les frais d'étude est réellement répartie au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Monsieur Blaise Lambercy confirme que c'est ce que la Municipalité a annoncé en séance.

La parole est donnée à Madame le Syndic qui confirme que cela sera effectivement le cas.

Madame le Syndic remercie la Commission et son rapporteur. Elle les remercie également de s'en être strictement tenus aux enjeux du préavis, soit l'entrée en matière et de ne pas être tombés dans une comparaison des avantages et inconvénients potentiels de la fusion. Elle rappelle également pourquoi la Commune de Villars-le-Terroir n'est pas l'instigatrice du projet de fusion, ce qui aurait pu sembler logique vu notre proximité avec Echallens. Elle pense que cela est dû à notre inexpérience en la matière, puisque toutes les autres Communes ont déjà participé à un projet de fusion. Ces projets ayant échoué pour différentes raisons, ces dernières se sont rendu compte qu'il fallait un projet de plus grande envergure. Approchée, la Commune d'Echallens, dont la position de cheffe de file du Gros-de-Vaud est menacée par d'autres fusions, s'est montrée intéressée par le projet.

Madame le Syndic invite le Conseil à suivre les recommandations de la commission et à approuver le préavis, en soulignant que la Commune de Villars-le-Terroir pouvait se retirer en tout temps et que cela resterait dans tous les cas un exercice intéressant pour comparer les frais de gestion et les

coûts des prestations de notre commune par rapport aux autres communes de la région.

Monsieur David Henrioux demande quelles sont les raisons pour lesquelles Villars-le-Terroir ne s'est jamais penché sur la question de la fusion auparavant.

Madame le Syndic répond qu'elle ne connaît pas de raisons précises mais souligne que la proximité de fait avec Echallens justifie que nous n'avions jamais éprouvé le besoin d'initier un projet de fusion Echallens-Villars-le-Terroir et que cela aurait plutôt dû provenir d'Echallens. Il y aurait également eu un risque de se faire purement et simplement englober dans Echallens. Dans le projet actuel, la taille de toutes les petites communes est proche de la taille de celle d'Echallens et le projet est plus équilibré.

Monsieur David Henrioux demande si ce n'est pas plutôt dû à la bonne santé de notre Commune.

Madame le Syndic répond que c'est précisément une des tâches des futures commissions à qui il incombera de répondre à ce genre de questions.

Monsieur Florin Zehnder a retenu la date d'approbation du projet par la Municipalité et s'étonne que le Conseil Communal n'ait pas à approuver le projet de fusion. Il lui est collégalement répondu que les Conseils de toutes les communes devront accepter le projet en juin 2014 selon l'agenda provisoire.

Il poursuit en demandant de quelle manière seront constituées les différentes commissions d'étude.

Madame le Syndic explique qu'il y aura cinq groupes de travail, dans chacun, un des Municipaux de chaque Commune sera présent, de même qu'un membre du législatif ou de la population en cas d'absence de volontaire. Les groupes seront :

- Finance, Budget
- Règlements, tarifs, taxes
- Bâtiments, forêts, domaines, chemins, routes
- Administration, autorités, législatif, exécutif
- Service technique, eau, épuration, voirie, déchets, électricité, gaz, service du feu, etc.

Monsieur David Henrioux demande comment seront constitués ces groupes et quelles sont les garanties de l'impartialité de leurs membres.

Madame le Syndic donne lecture du cahier des charges de l'un de ses groupes et relève qu'il est de la responsabilité des membres de fournir un avis impartial.

Monsieur David Henrioux demande ensuite comment il sera possible d'interagir avec ces groupes, comment obtenir des informations ou leur communiquer des remarques ou questions.

Madame le Syndic dit que cela non seulement possible mais souhaitable. Elle relève également que différentes communications sont prévues avec les Conseils et la population afin que chacun puisse se construire son opinion sur la question.

Monsieur Florin Zehnder demande comment seront nommés les membres des différents groupes de travail et suggère que le Conseil élise ses délégués, soulignant qu'il ne s'agit pas de forcer quiconque mais relève qu'il faut des personnes motivées et objectives.

Madame le Syndic confirme et relève qu'il s'agit de la responsabilité du Bureau, respectivement du Conseil de nommer ces membres.

Madame la Présidente ne souhaite pas que le Bureau seul effectue les nominations et propose d'envoyer les intitulés des différents groupes aux Conseillers et de récolter les éventuelles candidatures.

Madame Nicole Buchwalder demande s'il existe des cahiers des charges pour les différents groupes de travail.

Madame le Syndic souligne que nous nous engageons dans un processus bien rôdé, que de nombreuses communes l'on déjà expérimenté et que le coordinateur Monsieur Laurent Curchod a une large expérience en la matière. Les documents demandés ainsi qu'un planning seront fournis au Conseil Communal.

Madame la Présidente remercie Madame le Syndic et demande s'il y a d'autres conseillers qui demandent la parole.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion, rappelle les conclusions et passe au vote.

Le préavis municipal n° **05/2012** (Préavis d'intention) concernant le projet de fusion des Communes de Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthéraz, St-Barthélemy et Villars-le-Terroir est approuvé par 26 pour, 4 contre et une abstention.

Madame la Présidente passe au **point 5 de l'ordre du jour**: Préavis n° **07/2012** concernant la révision du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets

Deux commissions ont statué sur cet objet, une commission ad-hoc ainsi que la Commission des Finances.

Madame la Présidente passe la parole à Madame Silvia Bellmont pour la lecture du rapport de la commission ad-hoc.

Madame la Présidente remercie Madame Bellmont et passe la parole à Monsieur François Bovat pour la lecture du rapport de la Commission des Finances.

Madame la Présidente remercie les membres de ces deux commissions pour leur engagement et ouvre la discussion.

La parole est donnée à Monsieur Martial Bujard, Municipal en charge.

Monsieur Bujard ne souhaite pas rappeler en détails tout l'historique de ce projet qui figure dans le préavis mais tient à préciser et expliquer certains points.

Le préavis a été presque entièrement élaboré par Valorsa, afin d'être presque identique dans l'ensemble des très nombreuses communes où il s'applique.

Pour cette raison, les références à la collecte porte à porte des déchets ne s'appliquent pas à notre Commune, mais seulement à celles qui en disposent déjà.

La réflexion menée par la Municipalité s'est tout d'abord tournée vers Echallens afin de connaître leur position et devant leur intérêt à abandonner leur système pour celui de Valorsa, le choix de Villars-le-Terroir devenait évident.

Monsieur Bujard rappelle la composition de Valorsa, une association de très nombreuses communes.

Il présente également des illustrations du futur sac de 35 litres qui coûtera 2 CHF, dont 1.50 CHF reviendront aux communes, les autres 50 centimes servant à payer les distributeurs et fabricants, ainsi que les frais administratifs de Valorsa.

Le coût total de l'élimination des déchets est d'environ 140'000 CHF, dès l'année prochaine la répartition sera modifiée et on devrait percevoir 40'000 CHF de la taxe au sac, 40'000 des impôts et 58'000 de la taxe qui diminue de 144 à 96 CHF par personne de plus de 18 ans.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la diminution de la taxe sont une augmentation de 20 pourcent de la quantité de déchets recyclés et un poids moyen du sac de cinq kilos. Les personnes intéressées peuvent trouver de plus amples renseignements sur le site : <http://vaud-taxeausac.ch> .

Madame la Présidente remercie Monsieur Martial Bujard pour ces informations et demande s'il y a des questions.

Madame Ariane Crocci-Torti demande s'il est toujours possible d'amener les plastiques à la déchetterie.

Monsieur Martial Bujard l'informe qu'il n'y a pas de filière de recyclage du plastique en dehors du PET et du PE et que tous les autres plastiques sont à mettre dans les sacs à incinérer.

Madame Ariane Crocci-Torti demande que faire des déchets ménagers tels que les épiluchures. Il lui est répondu qu'il faut les composter ou les jeter dans les déchets comptabilisés dans la taxe au sac.

Monsieur Pascal Mettraux demande comment Valorsa va faire pour distinguer les sacs en provenance de Villars-le-Terroir des autres.

Monsieur Martial Bujard explique que Valorsa pèse les déchets à l'arrivée des camions et divise le poids des déchets par le poids moyen du sac, soit cinq kilos, ce qui donne un nombre de sac par camion.

Monsieur Pascal Mettraux demande également des explications concernant la taxe forfaitaire pour les entreprises. Monsieur Martial Bujard précise que les petites entreprises dont le volume et la nature des déchets sont semblables à ceux des particuliers peuvent utiliser les sacs. Les autres entreprises restent responsables de l'élimination de leurs déchets, à leurs frais.

Madame le Syndic indique qu'Echallens a également introduit une taxe pour les entreprises, initialement fixée à 200 CHF, puis ramenée à 100 CHF.

La parole est donnée à Monsieur François Dutoit qui confirme que certaines communes refusent tout simplement les déchets des entreprises. D'autre part il souhaite que les ménages soient très clairement informés et par écrit des règles et des montants dus pour les déchets apportés directement à la déchetterie. Il souhaiterait également qu'il soit précisé que les déchets tels que les gravats ou les branches doivent être issus de travaux dans des habitations de la Commune.

La parole est donnée à Monsieur David Pittet qui demande pourquoi la taxe est perçue dans l'année des 19 ans et pas au prorata comme pour les nouveaux habitants.

Monsieur Martial Bujard explique que c'est pour des raisons de simplification administrative. Madame le Syndic complète en disant que cela permet également d'introduire de manière uniforme la taxe au premier janvier 2013. Elle précise également que l'ancien règlement avait déjà retenu cette solution, mais que la majorité étant alors à 20 ans, la taxe était perçue l'année des 21 ans.

Monsieur Florin Zehnder demande quel est l'intérêt de faire figurer des montants maximum dans les règlements alors que nous n'avons pas le contrôle sur le prix des sacs.

Monsieur Martial Bujard explique que certes la fixation du prix du sac n'est pas directement sous le contrôle de la Municipalité, mais le compte de gestion

(compte 450) des déchets doit être équilibré et la Municipalité peut agir sur le montant du forfait pour équilibrer le compte.

Monsieur François Dutoit réexplique le mécanisme de financement, avec ses trois composants, la taxe au sac, la taxe forfaitaire et l'impôt, avec leurs interactions et les moyens à disposition de la Municipalité pour effectuer son travail.

Monsieur David Pittet constate que le montant de l'amande en cas de tourisme des déchets figure toujours dans le règlement, mais qu'il ne figure aucune autre amande, par exemple pour ceux qui feraient brûler leurs déchets.

Madame le Syndic l'informe que ces cas sont prévus dans le règlement de police qui interdit d'incinérer quoique soit, déchets ou pas.

Monsieur Florin Zehnder remarque qu'avec les chiffres fournis, la différence de taxe permet d'acheter 48 sacs par couple et par année, ce qui lui semble très peu.

Monsieur Martial Bujard réexplique les hypothèses utilisées pour les calculs, souligne l'obligation légale d'équilibrer le compte 450 et que les différents montants seront réajustés à la fin de l'exercice 2013.

Madame la Présidente remercie Madame le Syndic et demande s'il y a d'autres conseillers qui demandent la parole.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion, rappelle les conclusions et passe au vote.

Le préavis n° 07/2012 concernant la révision du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets est approuvé par 29 pour et deux abstentions.

Madame la Présidente passe au **point 6 de l'ordre du jour** : Election d'un suppléant pour la commission des Finances.

Comme annoncé en début de séance Monsieur Gilles Cherbuin a démissionné de notre conseil dont il était membre de la Commission des Finances.

Monsieur Pascal Mettraux, suppléant, devient membre actif et nous allons procéder à l'élection d'un nouveau suppléant à cette commission.

Madame la Présidente rappelle la composition actuelle de la Commission de Gestion et du Bureau dont l'usage veut qu'ils ne puissent pas cumuler les fonctions.

Madame la Présidente ouvre la discussion et attend des propositions de candidature.

Monsieur François Bovat propose Madame Anne Cardinaux, qui refuse. Est également proposé Monsieur Werner Reist qui refuse, Monsieur François Dutoit qui est déjà membre de la Commission de Gestion.

Est ensuite proposé Monsieur Pascal Pollien qui accepte la candidature. En l'absence d'autres candidats, Madame la Présidente passe au vote. Monsieur Pascal Pollien est élu avec 30 voix et une abstention.

Madame la Présidente passe au **point 7 de l'ordre du jour** : **Communications de la Municipalité** et passe la parole à Madame le Syndic.

Madame le Syndic communique que les travaux de la place de l'Eglise sont stoppés pour quinze jours suite à la rupture de stock de matériaux de l'entreprise en charge.

Elle souhaite également donner des nouvelles du MAD (Moulin à dîner), et pour ce faire, passe la parole à Madame la Municipale Véronique Pittet-Allaz.

Celle-ci communique que, suite à la remarque de Monsieur François Dutoit lors du dernier conseil sur l'utilisation du réfectoire pour le MAD, la Municipalité a réévalué l'utilisation des locaux et que vu le revenu minime provenant du local du Conseil au rez-de-chaussée, a décidé d'allouer celui-ci à l'association. La fréquentation actuelle est la suivante :

- Lundi 14
- Mardi 8
- Jeudi 11
- Vendredi 15

Madame la Municipale profite également pour remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé et participé au projet et se tient à disposition pour de plus amples informations.

Madame le Syndic reprend la parole et communique qu'en matière de traitement des déchets, en plus du site internet susmentionné, la Municipalité distribuera une information à la population afin que tous aient accès à l'information.

Elle rappelle également que faisant suite à un don de la Commune, le cinéma d'Echallens a le plaisir d'inviter l'ensemble des membres du Conseil Communal et leurs conjoints à une séance spéciale le mercredi 3 octobre 2012, à 20h00 au cinéma d'Echallens. Un apéritif de bienvenue sera servi à cette occasion et sera ensuite suivi de la projection d'un film et d'une surprise à la sortie du cinéma.

Monsieur François Dutoit demande quel sera l'impact de la rupture de stock sur la date de fin des travaux de la Place de l'Eglise.

Madame le Syndic confirme qu'il y aura un certain retard et qu'au lieu d'être terminée fin octobre, début novembre et on va s'acheminer vers fin

Novembre. La Municipalité a d'ores et déjà réservé la date du 1^{er} aout 2013 pour une inauguration officielle.

Monsieur François Dutoit demande également à ce que la place de la Laiterie soit rafraichie et que les emplacements de stationnement marqués.

Madame le Syndic confirme qu'il s'agit d'une excellente proposition et que la Municipalité vient de décider de profiter de la présence des ouvriers et des machines pour refaire la place de la Laiterie en même temps que celle de l'Eglise.

Vient ensuite une longue discussion sur le nombre de places de stationnement à disposition, les problèmes de circulation durant les travaux et l'espace restant pour les piétons.

Madame le Syndic informe que le pilier public sera déplacé suite à sa difficulté d'accès.

Monsieur François Bovat soulève le problème de l'arrêt du bus à l'avenue d'Orbe qu'il trouve dangereux.

Madame le Syndic informe que la nouvelle politique des transports fait que les véhicules s'arrêtent sur la route et bloquent la circulation, ce qui est plus sûr pour les enfants et qu'une réflexion globale concernant ce tronçon est en cours et qu'il y a de fortes chances qu'un goulet avec trafic alterné soit créé.

Monsieur le Municipal Jean-François Pittet indique que lors de la visite du service des routes, il a été recommandé et décidé d'entreprendre une réflexion globale sur le trafic dans le village suite à l'augmentation de la population et de la circulation.

Point 8 de l'ordre du jour : Divers et propositions individuelles.

Le Bureau du Conseil communal n'a reçu ni divers ni proposition écrite, la Présidente ouvre néanmoins la discussion.

Monsieur Pascal Pollien demande pourquoi deux commissions différentes traitant de plans d'affectation sont prévues pour le prochain conseil.
Madame le Syndic explique les différences entre le PGA et le PPA Mas-de-Joux et souligne qu'il s'agit d'objets totalement distincts.

Madame la Présidente tient à souligner que le prochain conseil du 29 octobre 2012 est le lundi de la rentrée scolaire et qu'elle sera absente les dix jours précédents, tout document devant être remis au Vice-Président.

Il est demandé si la Commune a un certain poids pour demander au Canton ce qu'il compte faire avec la route qui va en direction du Buron.

La Municipalité a envoyé un courrier au voyer de l'Etat de Vaud qui n'était même pas au courant que des cars postaux empruntaient cette route, pour lui demander quel va être le futur du trajet

Monsieur Thierry Pittet tient à exprimer ses remerciements pour le traitement de la motion Rey et signale qu'il existe des solutions pour créer des unités de compostage mobiles, inodores basées sur des « Big-bags » qui sont écologiquement plus avantageuses que de se rendre chaque semaine à la déchetterie.

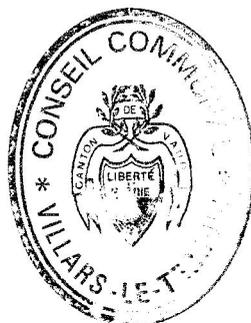
Madame le Syndic le remercie et déclare que la Municipalité étudiera la question.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt le point 9, remercie les membres du Conseil Communal, le Secrétaire du Conseil, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière et clôt la séance du Conseil communal.

Le Vice-Président



Theodor Mamaïs



Le Secrétaire



Ludovic Schopfer